



# AVIS D'ENQUETE

## Commune de Vully-les-Lacs

Zone réservée cantonale selon l'art. 46 LATC

Parcelles n<sup>os</sup> 3279 et 3683

---

Conformément aux articles 46 et 134 de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Direction générale du territoire et du logement soumet à l'enquête publique :

- **Le plan et le règlement « Zone réservée cantonale selon l'art. 46 LATC – Parcelles n<sup>os</sup> 3279 et 3683 » ;**

et met simultanément en consultation publique :

- **un rapport selon l'art. 47 OAT.**

Les pièces relatives à cette enquête sont déposées au Greffe de la commune de Vully-les-Lacs (Route d'Avenches 11, 1585 Salavaux) et à la Direction générale du territoire et du logement (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne),

**du 13 janvier au 11 février 2021**

inclusivement, où les intéressés peuvent en prendre connaissance. **Les pièces sont également disponibles à l'adresse [www.vd.ch/dgtl](http://www.vd.ch/dgtl) sous la rubrique Actualités.**

Les observations ou oppositions seront consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par pli recommandé au Greffe de la commune de Vully-les-Lacs (Route d'Avenches 11, 1585 Salavaux) et à la Direction générale du territoire et du logement (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne), dans le délai indiqué.

La Direction générale du territoire et du logement

**Vu les mesures sanitaires actuelles et la fermeture des bureaux communaux, nous vous prions d'appeler le bureau technique au 026 677 95 16 (du lundi au jeudi entre 09h00 et 11h00) afin de convenir d'un rendez-vous pour consulter ce dossier.**

